surtout « M. Méline, le ministre des évêques et des curés, qui vient d'immoler M. Vel-Durand, préfet du Nord, sur l'autel du cléricalisme ».

De vifs applaudissements soulignent cette sortie et plusieurs cris de *bis, bis*, se font entendre en même temps que ceux de : *Marque Reboux !*

L'orateur aborde alors son sujet : Les causes de la *misère*.

Selon lui, une des causes principales est la multiplication des machines qui suppriment le travail des bras.

« Autrefois, dit-il, le travailleur possédait son outil qui lui permettait de gagner sa vie, de se nourrir et de fumer sa pipe (sic), aujourd'hui les ouvriers d'acier ou de bronze ont tué les autres ».

Il conclut en réclamant l'expropriation des biens des bourgeois qui seuls profitent du développement de l'industrie.

M. Delory remercie les deux orateurs et en quelques mots rappelle ce que les collectivistes ont déjà fait à Lille.

Il critique les actes de l'ancienne administration municipale. Il énumère les réformes opérées.

« Nous ne voulons plus de monopoles, continue le maire de Lille, et pour le prouver, à l'avenir, *nous allons faire les vidanges nous-mêmes* (sic). »

A l'étonnement visible de l'auditoire, M. Delory insiste sur cette délicate question pendant plus de cinq minutes. Puis il fait voter un ordre du jour en faveur du programme du Parti ouvrier et la réunion est levée.

Les assistants se séparent en chantant l'inévitable *Internationale*.

Une messe de Ste-Cécile. — La Fanfare de Wattrelos, sous la direction de son éminent chef, M. H. Steux, s'est fait entendre, dimanche, pendant la messe de onze heures et demie, en l'église paroissiale de Wattrelos.

En entrant elle a joué un allegro militaire avec un ensemble parfait et un entrain superbe. Avant l'évangile, elle a interprété une grande ouverture, *La Croix de Jérusalem*, de M. Bléger, morceau d'ensemble très bien rendu, où le soliste, M. Louis Verbrugghe, ainsi que les bugles ont fait valoir leur talent.

A l'Elévation a été joué un andante religieux, *Mystère*, de Matha, un solo de trombone a été exécuté avec une rare virtuosité, par M. Pierre Vanhuste.

Enfin elle a exécuté la grande marche triomphale de Russie, de E. Sinoquet, où M. P. Desmettre, piston solo, a fait valoir ses qualités d'instrumentiste. Cette œuvre magistrale, d'un caractère si profond, si pénétrant, n'avait jamais été entendue dans la ville. Aussi l'effet en a-t-il été très grand. En somme, excellente audition.

Arrestation d'une expulsée. — La nommée Léonie Dequegnies, femme Bacro, habitant le hameau du Touquet, route du Mont-à-Leux, a été arrêtée et transférée samedi à Lille, en vertu d'un arrêté d'expulsion pris contre elle il y a une dizaine d'années.

LA PUBLICITÉ

Vous êtes fabricant ou commerçant? Vous êtes courtier ou représentant de maisons sérieuses? Vous fabriquez ou vous vendez de bons et beaux articles à des prix avantageux ?

Comment voulez-vous que le public le sache si vous ne le lui dites pas ? Et quel moyen plus sûr de le lui dire, que de le répéter fréquemment dans un journal lu par tous?

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ, tapissier-décorateur,
LILLE, 19 et 27, Rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

Le mouvement de la Condition Publique de Tourcoing pendant l'année 1896. — Nous avons sous les yeux le mouvement de la Condition Publique des soies, des laines et des cotons, pour l'année 1896.

Les résultats généraux, tout en étant satisfaisants, amènent pourtant une diminution sur 1895: 35.044.115 kil. en 1896 contre 36.001 770 kil. l'année précédente.

Voici comment se décomposent ces chiffres : Laines peignées, 22.478.140 kil. en 1896 et 25.293.011 kil. en 1895, diminution en 1896 : 2.814 871 kil. ou 11 0/0.

Soies, 4.473 kil. en 1896 et 6 713 kil. en 1895, soit 2.240 kil. ou 33 0/0.

Laine filée : 5,689,201 kil. en 1896 et 5,404,209 k. en 1895: ici c'est une augmentation de 284,992 kilog. ou 5 0/0.

Blousses : 1,573,063 kil. en 1896 et 3,621,497 kil. en 1895: nouvelle augmentation sur cet article, de 951,606 kil, ou près de 30 0/0.

Cotons : 2,299,298 kil. en 1896 et 1,676,340 kil. en 1895 soit aussi une majoration de 622,958 kilog. ou 37 0/0.

Le déficit constaté dans les quantités de marchandises passé au conditionnement en 1896 provient avant surtout de la diminution des laines peignées, diminution qui s'explique par l'allure assez calme des affaires de laines durant l'année écoulée.

Les résultats généraux de 1896 dépassent d'ailleurs très sensiblement ceux des années antérieures à 1895, puisque 1894 a donné 29.371 515 k ; 1893, 26 492.361; 1892, 26.013.063; 1891, 22 539.982; 1890, 22 161 898; 1889, 24.878.242; 1888, 23,077.023; 1887, 21.473.078 kil. Par conséquent 1896, avec ses 35.044 115 kil., compte parmi les meilleures de ces dix dernières années.

Voici maintenant la comparaison entre les chiffres des différentes opérations : Conditionnement, 91.784 opérations en 1896 et 95.229 en 1895; titrages: 7.830 opérations contre 5.637; dégraissages, 827 opérations contre 1.133 en 1895.

L'augmentation du nombre d'opérations de titrage, rapprochée de l'accroissement du mouvement des cotons, relevé plus haut, prouve que la filature de coton a été, en 1896, relativement plus active que le commerce des laines.

Voici maintenant l'importance des expéditions et arrivages par voie ferrée. Expéditions : par la Condition 6.240.000 kil.; par divers 5 555.700 kil.; arrivages 421.200 kil., soit, pour l'année 1896, un total de 12.216.900 kil.

Les funérailles de Sœur Félicité. — Samedi matin ont eu lieu, en l'église Notre Dame, les funérailles de Sœur Félicité. C'est M. le chanoine Debrabant qui a fait la levée du corps et qui a donné l'absoute.

Dans l'assistance nous avons remarqué MM. les administrateurs des hospices, les docteurs attachés au service des malades, MM. les abbés Poulet et Varrasse, aumôniers, et plusieurs autres personnalités.

Les filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul et les orphelines suivaient le cercueil.

Une distribution de médailles à des ouvriers. — Une touchante cérémonie a eu lieu, samedi soir, à sept heures et demie, chez M. Christory fils, rue du Château. Celui-ci a remis des médailles à cinq anciens ouvriers, comptant de 33 à 35 ans de services dans la maison ; cette touchante cérémonie a eu lieu, devant tous les ouvriers réunis dans une salle, au nombre de quatre cents environ.

Les nouveaux médaillés sont : MM. Louis Leman, contre-maître, Henri Roussel, magasinier, Lucie Saint-Venant, fille de confiance, Justine Leclercq, soigneuse et Rosalie Liétard, soigneuse. La cérémonie était présidée par M. le doyen.

Un punch a été offert dans la même salle et on a bu à la santé des nouveaux médaillés, auxquels leur patron a adressé des félicitations.

M. Louis Leman a pris la parole après M. le doyen pour lire une lettre de remerciements au nom des médaillés.

La cérémonie s'est terminée par les vivats des ouvriers qui ont acclamé leurs camarades.

Aujourd'hui, les médaillés feront dire une messe à onze heures et demie, à Notre-Dame de Lourdes, pour leurs patrons décédés.

Après la messe, les médaillés offriront un banquet à tous les employés de la maison sans distinction.

Dimanche prochain, le patron réunira à sa table les médaillés et les premiers employés.

On ne peut que louer les patrons qui donnent à leurs ouvriers ces témoignages publics d'estime et de sympathie.

La remise de la médaille militaire au gendarme Tugler. — C'est samedi matin, que M. Tugler a reçu solennellement la médaille militaire que lui ont valu ses longs et loyaux services dans l'armée et dans la gendarmerie.

La remise s'est faite à la lieutenance de Roubaix, en présence des brigades de cette ville.

M. le lieutenant Poilvez a chaleureusement félicité le nouveau médaillé.

A son retour à Tourcoing, M. Tugler a été reçu à la gare par MM. Demané et Ledoux, deux gendarmes que M. Lecomte, maréchal des logis, avait envoyés à sa rencontre.

En complimentant son camarade, M. Demané, qui est également titulaire de la médaille militaire, a exprimé la joie qu'avait ressentie tout le personnel de la brigade de Tourcoing de la distinction dont M Tugler avait été l'objet, distinction à bon droit enviée par le plus modeste soldat de la France, comme par les plus hauts dignitaires de l'armée.

A la caserne, où la maison de M. Tugler était ornée de drapeaux et de banderolles, M. Lecomte a félicité le nouveau médaillé en présence de tous les hommes des trois brigades :

« Soyez heureux, lui a-t-il dit, de cette décoration méritée par vingt-quatre années de bons et loyaux services.

» Soyez fier de la porter, vous en êtes digne par votre dévouement à la France, votre patrie d'adoption, par les services rendus à l'armée et à la cause de la justice.

» En écrivant à vos parents et à vos amis de là-bas, pour leur annoncer la bonne nouvelle, dites-leur tout le bonheur que vous éprouvez d'être resté Français. Dites-leur, surtout, qu'ici, les Alsaciens sont toujours les enfants chéris de la France; que tous nous pensons à nos frères d'Alsace, aux chères provinces annexées et que notre espoir à tous est de les revoir Français de droit, comme ils le sont de cœur. »

Cette allocution toute vibrante de patriotisme, a fait une profonde impression sur M. Tugler et sur tous ses camarades.

Après M. Lecomte, M. Philippe Herderer, directeur de teinturerie de MM. Motte frères, a adressé à son tour quelques paroles émues.

Le héros de la journée a reçu ensuite une grande quantité de bouquets que lui ont été offerts ses collègues, ses amis et ses compatriotes d'Alsace.

Vers le soir, un banquet intime a réuni à la même table M. Tugler, ses camarades et leurs familles.

On conservera longtemps à la caserne de gendarmerie de Tourcoing le souvenir de cette belle fête.

Nous avons pu admirer dans les appartements de M. Tugler, la magnifique palme qui lui a été offerte, ainsi que nous l'avons dit, par les Alsaciens habitant Tourcoing.

Les pluies. — La pluie est tombée en abondance depuis quelques jours, à la campagne, entre Tourcoing et Halluin, les bas terrains sont en grande partie couverts d'eau. A Roncq et à Bondues plusieurs ruisseaux ont débordé.

A Menin, le niveau de la Lys s'est élevé de 0,50 centimètres environ en 24 heures et le courant est aussi rapide que dans les grandes crues.

Quant aux prairies, des deux côtés de la route, entre Menin et Halluin, elles sont transformées en vastes lacs.

La taxe sur les chiens. — C'est vendredi prochain, 15 janvier, qu'expire le délai pour la déclaration de la taxe établie sur les chiens, par le décret du 4 août 1855.

La taxe serait triplée pour défaut de déclaration et doublée en cas de déclaration incomplète ou inexacte.

Elle serait triplée ou quadruplée, lorsque, étant soumis à un accroissement de taxe, et que pour l'année suivante on ne ferait pas la déclaration exigée ou que la déclaration serait reconnue incomplète ou inexacte.

Détournements de lettres à la poste. — Depuis quelque temps, des plaintes assez nombreuses étaient parvenues à l'administration des postes de Tourcoing à propos de lettres qui n'avaient pas été remises à leur adresse : une enquête administrative eut lieu ; un facteur avait été d'abord soupçonné et révoqué ; mais il aurait été ensuite prouvé que ce modeste agent n'avait aucune responsabilité dans l'affaire et il a été réintégré dans ses fonctions.

Le facteur infidèle, un facteur rural, serait maintenant connu; on assure que ce seraient surtout les ecclésiastiques de la Croix-Rouge qui auraient été victimes de ses coupables agissements. Ce facteur aurait écrit des lettres anonymes et il en aurait même adressé à Mgr l'archevêque de Cambrai; on a aussi trouvé dans la rue de ces mêmes lettres écrites par la même main. Or il a été démontré jusqu'à l'évidence que l'auteur n'était autre que le facteur en question.

Il n'y a pas eu détournement de valeur; cependant le coupable, chez qui on a également, au cours d'une perquisition, trouvé des copies de lettres de la même écriture, est cité pour une prochaine audience du Tribunal correctionnel de Lille.

Funèbre coïncidence. — On a constaté depuis quelque temps au Blanc-Seau plusieurs cas de cholérine mais jusqu'ici il ne s'était produit aucun cas bien grave.

La situation paraît malheureusement s'aggraver : on peut voir, en effet, dans le bulletin de l'Etat-Civil de samedi les décès de deux frères, Raoul et Fernand Mansuy, âgés de 5 ans 1/2 et de 21 jours, qui ont succombé à quelques heures d'intervalle.

Un commencement d'incendie. — Samedi, vers cinq heures et demie du soir, Mme Vénera (bureau de ramonage de cheminées, rue de Wailly), avait pris, pour faire les lits, une lampe à pétrole qu'elle avait placée sur une table de nuit.

Elle était à peine revenue à sa cuisine, que M. Vénera sentit une très forte odeur de fumée; il courut à la chambre : les rideaux flambaient et le feu s'était déjà communiqué aux meubles et à la tapisserie.

En attendant l'arrivée des pompiers, à qui on avait aussitôt téléphoné du bureau de MM. Masurel frères, on put jeter de l'eau en abondance et les pompiers n'eurent pas à intervenir.

Les dégâts, couverts par une assurance à la *Métropole*, sont évalués à 200 fr.

Un jeune voleur de montres. — Un apprenti tisserand de l'établissement de M. Bayart-Parent, Gustave Becquart, âgé de 15 ans 1/2, demeurant à Roncq, au Blanc-Four, a été arrêté pour vol de deux montres en argent, au préjudice de deux ouvriers de la fabrique.

Les vols n'ont pas eu lieu le même jour : le malheureux garçon, pris en quelque sorte samedi en flagrant délit, a avoué qu'il était aussi l'auteur de la soustraction d'une autre montre, disparue depuis le 16 décembre dernier.

Les accidents du travail. — Deux accidents d'une grande gravité se sont produits dans le même établissement.

Polydore Derynck, âgé de 18 ans, débourreur, demeurant à Mouscron, a eu la main gauche prise entre une poulie et sa courroie : le pouce seul a été légèrement écrasé.

Arthur Samyn, âgé de 13 ans, demeurant rue du Beau-Laurier, a été blessé à l'annulaire de la main gauche, en relevant une broche. Tous deux ont reçu les soins de M. le docteur Rousselot.

Paris Exposition 1896. — Nous apprenons avec plaisir que M. Lamblin-Fretier, fabricant de chicorée à Wambrechies (Nord) vient d'obtenir deux diplômes d'honneur et médailles d'or pour la chicorée extra : au Général Faidherbe, dont la qualité supérieure et la pureté ont été reconnues par le jury. 13490d

MARCQ-EN-BARŒUL. — Ses origines. — Que nos lecteurs se rassurent : notre dessein n'est pas de leur imposer d'énigmatiques récits puisés chez les vieux historiographes.

Nous essayons tout simplement d'élucider quelques notules noyées dans la brume du passé, et d'en retirer les renseignements ayant trait à Marcq.

Notre pays ne fut d'abord qu'une contrée inculte, presque sauvage, souvent inondée par les eaux de la mer. Cependant, son sol fertile ne demandait qu'à être manié : des hommes firent leur apparition et s'établirent dans la plaine. Ce furent les Gaulois. Les Gaulois étaient divisés en plusieurs groupes qui se distinguaient par leur plus ou moins grand courage.

Nos ancêtres furent les Ménapiens, ceux à qui Jules César a rendu cet hommage d'être *les plus valeureux entre tous les Gaulois*.

Les invasions des Francs d'abord, des Huns ensuite bouleversèrent la contrée.

Les apôtres évangélisèrent les campagnes; des rois de France montèrent sur le trône et en descendirent tour à tour, ce n'est qu'au milieu du neuvième siècle que remontent les premiers indices de l'existence de Marcq. La Flandre était officiellement divisée; les frontières étaient fixées. C'est alors que les villages reçurent leur dénomination. Marcq, dont le nom signifie *démarcation*, a été appelé de cette façon, parce que ce village était le dernier du *Mélantois* et touchait presque au *Féran*.

Jusqu'à l'invasion des Normands, Marcq disparaît à nos yeux. Dès que les barbares se montrèrent, des châteaux-forts, flanqués de tourelles et entourés de fossés profonds, s'élevèrent de tous côtés. Marcq en a possédé. Le Château-Rouge et le Lazaro ne sont-ils pas des vestiges.

Avec les forteresses naquit un nouveau système d'administration. Les *châtellenies* furent instituées. Une châtellenie était, on le sait, la juridiction d'un seigneur châtelain.

Elle se composait d'un château-fort entouré de maisons.

La ville de Marcq a-t-elle été une châtellenie ? Personne ne le dit. Nos lecteurs nous permettront d'émettre notre opinion personnelle, que nous n'avons certes pas l'intention de poser en axiome : Nous croyons qu'une châtellenie, appelée *Châtellenie de Barœul*, a existé. Cette châtellenie seigneuriale devait dépendre immédiatement de la châtellenie de Lille. Pour avancer cette conjecture, nous nous basons sur ce fait qu'il s'est trouvé, au hameau actuel de *Guesle*, situé entre la Chapelle (Mouvaux) et le Molinel (Marcq), une châtellenie seigneuriale de *Guesle*. Il est donc plus que probable que la châtellenie de Barœul était attenante à celle de Guesle.

Nous n'insistons pas davantage sur les origines de Marcq-en-Barœul.

Dans un prochain article, nous nous efforcerons de découvrir le rôle qu'a joué cette ville dans les guerres de Flandre. GEORGES PETIT.

Linselles. — *Arrestation d'un expulsé.* — Vendredi, vers huit heures du soir, le garde Ghestem, en tournée dans la commune, a arrêté le nommé François Declerck, ouvrier charpentier, né à Ypres, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

C'est la deuxième fois que Declerck se fait arrêter pour le même motif.

Il venait de purger la peine qu'il avait encourue à la suite de la première infraction.

Halluin. — *L'éclairage au gaz.* — Voici le texte d'un arrêté que le Préfet du Nord vient de prendre à propos des nouvelles conditions pour l'éclairage au gaz :

« Vu le traité passé à la date du 14 juillet 1871 avec la société du gaz d'Halluin pour l'éclairage de la dite Ville pendant une période de 50 ans, à partir du 1er octobre 1871 ;

» Vu la convention intervenue à la date du 20 juillet 1896 stipulant la prorogation de cette concession pour une durée de 10 ans à partir du 30 septembre 1921, moyennant la réduction des prix du gaz fourni aux établissements municipaux, aux particuliers et pour l'éclairage public ;

» Vu la délibération du Conseil municipal en date du 28 décembre 1896 adoptant cette convention ;

» Vu la loi du 5 avril 1884 et la circulaire du 15 mai suivant.

» Considérant que les nouvelles conditions proposées paraissent avantageuses pour la ville,

» Arrêtons : Est approuvée la convention sus-visée, en date du 20 juillet 1896, portant prorogation de l'éclairage de la ville d'Halluin par la Compagnie du gaz de cette ville, pour une durée de dix ans, à partir du 30 septembre 1921, moyennant la réduction des prix du gaz fourni aux établissements municipaux, aux particuliers et pour l'éclairage public, suivant les tarifs indiqués dans ce traité (c'est-à-dire pour l'éclairage particulier 14 centimes au lieu de 23, et pour l'éclairage public un centime et demi au lieu de trois par bec et par heure), qui est rendu exécutoire ».

On voit que cette nouvelle convention, arrivée à bonne fin après de laborieuses et persévérantes négociations, place la ville d'Halluin dans une situation exceptionnellement favorable, sous le rapport de l'éclairage public et des particuliers; nulle part ailleurs, même à Tourcoing, le tarif n'est aussi avantageux.

— *La taxe sur les spiritueux.* — Un arrêté préfectoral du 7 janvier fixe les droits de taxe unique et d'entrée à payer par tous les habitants dans la partie agglomérée et par les débitants établis dans la partie non agglomérée de la ville d'Halluin, ainsi qu'il suit :

« *Vins, cidres, poires et hydromels.* — Taxe unique à percevoir à la charge de tous les habitants dans la partie agglomérée : vins, par hectolitre, 4 fr. 26 ; cidres et poirés, par hectolitre, 0,60 c. ; hydromel, par hectolitre, 0,60. Droit d'entrée à percevoir à la charge des débitants dans la partie non agglomérée. Vins par hectolitre, 1 fr. 50 c, ; cidres, poirés et hydromels, par hectolitre, 0 fr. 60 c.

» *Spiritueux.* — Droit d'entrée à percevoir de tous les habitants dans la partie agglomérée. Spiritueux, par hectolitre d'alcool pur, 15 fr.

LILLE

Une solennité militaire à la Citadelle. — Samedi, à une heure et demie a eu lieu, dans la cour d'honneur de la Citadelle, la cérémonie de la remise des décorations accordées à l'occasion du 1er janvier et la présentation du drapeau aux recrues.

Dès une heure, des détachements des corps de la garnison arrivent à la Citadelle et se massent dans la cour.

Sur les ordres de M. le lieutenant-colonel Valette, du 43e, un escadron du 19e chasseurs à cheval et un peloton du 1er escadron du train des équipages se placent à droite, le long des bâtiments qui clôturent la cour; un bataillon du 43e de ligne est placé face à la chapelle, l'angle gauche est occupé par deux compagnies du 16e bataillon de chasseurs à pied, et l'aile gauche est formée par une compagnie du 1er bataillon d'artillerie de forteresse et deux brigades de gendarmerie, l'une à pied, l'autre à cheval.

Les officiers sans troupe sont massés à gauche, à l'entrée de la cour.

Pendant que les troupes se placent, M. de Courson de la Villeneuve, colonel du 43e, présente le drapeau au bataillon d'infanterie qui assiste à cette revue. La musique de ce régiment joue le salut au drapeau. Pareille cérémonie avait eu lieu dans la matinée à la caserne des chasseurs à cheval.

Vers une heure vingt, M. le général Avon, suivi de son officier d'ordonnance, fait son entrée dans la cour, et jette un dernier coup d'œil, en attendant M. le général-gouverneur Ségretain.

A une heure et demie, le clairon du poste d'entrée annonce l'arrivée du général-gouverneur.

Les commandements sont donnés et le général passe au galop devant le front des troupes, pendant que la musique joue la *Marseillaise*.

Le général Ségretain met ensuite pied à terre; le drapeau du 43e, l'étendard du 19e et les officiers légionnaires prennent place devant la chapelle, à côté de la musique.

Le général Ségretain fait ouvrir le ban et proclame les décorations suivantes :

Chevaliers. — Benjamin Mourre, capitaine au 43; Charles Dupire, major au 43e; Emile Joyen, adjudant de gendarmerie; Louis Blanchard, capitaine en second à la direction d'artillerie; Charles Roland, officier d'administration principal de la 1re région.

Chaque appel est couvert par un ban, puis le général décore de la médaille militaire les sous-officiers dont les noms suivent :

Médailles militaires. — Victor Guillermin, sergent maître d'escrime au 43e, Emile Plisnier, sergent au 16e bataillon de chasseurs à pied; Charles Martinage, sergent à la première section des secrétaires d'état-major et du recrutement; Bernard Escaffre, adjudant au 1er escadron du train des équipages militaires; Joseph Busiller, adjudant.

Cette cérémonie terminée, les troupes se portent toutes vers l'aile droite pour le défilé.

Les généraux prennent place sur le bord du passage central de la cour; les officiers se massent derrière eux et le défilé commence dans l'ordre suivant aux sons d'un entraînant pas redoublé.

Gendarmerie, 1er bataillon d'artillerie à pied, 16e chasseurs à pied, 43e de ligne, 1er escadron du train et 19e chasseurs.

Le défilé est irréprochable, la dislocation a lieu aussitôt et les troupes regagnent leur casernement.

Les élections municipales de Lille — L'*Union républicaine lilloise* vient de désigner ses deux candidats aux élections municipales du 17 janvier. Ce sont MM. Arthur Duhesme, fabricant de toiles, et Marcel Laurenge, entrepreneur.

Le Comice agricole de l'arrondissement de Lille fera chanter le mercredi 13 janvier 1897, à dix heures un quart, à l'église St-Maurice, à Lille, un obit pour le repos des âmes de MM. Delescluse, ancien juge de paix, Pont à-Marcq ; J.-B. Binauld, cultivateur, maire (1895), Sainghin-en-Weppes ; J. B. Ducatteau, ancien cultivateur, propriétaire, Roubaix : J.-B. Desbonnets, cultivateur, maire (1895). Beaucamps ; Béhague, cultivateur, maire, Fournes ; Louis Desrousseaux, cultivateur, ancien secrétaire adjoint, Ennetières-en-Weppes ; Emile Tierce, cultivateur, Fives-Lille.

MM. Gustave Lemaitre, ancien adjoint au maire, Lille; de Caulaincourt, ancien conseiller général, propriétaire, Lille; Wibaux-Desrousseaux, cultivateur, Verlinghem; Leuridan, cultivateur et maire, Hem-lez-Lannoy; L. Desprez, négociant, Lille; C. Lefebvre, directeur de l'Abattoir, Lille; Emile Lesaffre, industriel, Marcq-en-Barœul; Félix Tancré, négociant en grains, Steenwerck; Louis Baisine, cultivateur, Beaucamps;

Tous membres du comice, décédés dans le courant de l'année 1896.

Des places seront réservées dans le chœur aux parents et amis des défunts.

Une fillette brûlée vive à Lille. — La petite Suzanne Sautiaux, qui était tombée il y a quelques jours dans un chaudron rempli d'eau bouillante, est morte samedi à quatre heures et demie, à l'Hôpital Sainte-Eugénie. La mère, en apprenant cette nouvelle, est tombée gravement malade.

Policlinique de Lille, 16, rue de Pas. — Consultations gratuites en faveur des indigents (voir les affiches). 12474

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du samedi 9 janvier 1897.* — Présidence de M. MARTIN, vice-président.— UNE ATTAQUE NOCTURNE.— Dans la nuit du samedi 12 décembre, le sieur Florimond Cabusat revenait de Wasquehal à Marcq-en-Barœul où il demeure, lorsque, chemin des Buisses, il fut assailli par un nommé Charles Leman, âgé de 19 ans, domicilié également à Marcq. Le docteur a constaté des contusions multiples et plusieurs plaies au cuir chevelu et à la face.

Cette agression s'explique par une discussion qui serait survenue il y a trois mois, entre Cabusat et le père du jeune Leman ; on se serait traité de fainéant, et il paraît même que Cabusat aurait frappé Leman... Le fils n'aurait donc fait que lui rendre... avec usure, les coups reçus par le père.

Cette considération a sans doute engagé le Tribunal à l'indulgence : le prévenu est condamné à 2 jours de prison, avec sursis.

LE JOUR DE L'AN, pendant qu'il était descendu de voiture, le nommé Debecq, de Quesnoy-sur-Deûle, était victime d'un vol audacieux; on lui subtilisait adroitement ses guides et son fouet.

Quelques heures après, Debecq, qui s'était mis à la recherche de son voleur, apprenait qu'un individu du nom de Alois Casteleyn venait d'offrir en vente, dans le cabaret Saingier, à Frelinghien, des guides et un fouet. Il prévint immédiatement la police, qui arrêta Casteleyn. Ces objets étaient encore en sa possession, et M. Debecq les reconnut parfaitement.

Pour sa défense, Casteleyn prétend avoir acheté, le jour même, le fouet et les guides à une personne qu'il ne peut désigner.

D'ailleurs, cet individu, qui n'est âgé que de 24 ans, n'en est pas à son coup d'essai. Il a, l'année dernière, au commencement de l'année, été condamné par défaut à quatre mois de prison pour escroquerie : il s'était fait remettre par M. Brierre, négociant à Lille, une paire de chaussures, pour M. Naviaux, dont il se disait l'envoyé, et qui jamais ne l'avait chargé de cette commission.

Ce jugement par défaut a été signifié ces jours-ci à Casteleyn, qui y a fait opposition; les deux affaires reviennent aujourd'hui.

Pour l'escroquerie, il est condamné à deux mois de prison, pour le vol de fouet et des guides, à quatre mois, cette seconde peine se confond, avec la première.

POUR DU GENIÈVRE. — Delphine Allard, 41 ans, couturière, à Tourcoing, a un grave défaut : elle aime trop le genièvre, et cette passion lui joue souvent de vilains tours.

Le 6 janvier dernier, elle s'est présentée chez M. Deen, cabaretier, rue du Prince, 43, et s'est fait servir quatre grands verres d'eau-de-vie. Quand il s'est agi de payer, elle a avoué qu'elle n'avait pas d'argent. Cela lui vaut un mois de prison. De plus, comme elle était, paraît-il, en état d'ivresse, elle attrape une amende de 5 francs

UN VOL AUDACIEUX, c'est celui qui a été commis chez M. Ferrez, rue de la Redoute, 91, à Tourcoing. Dans le courant de décembre dernier, on s'est introduit dans sa chambre, en plein jour, et on y a pris une montre et une chaîne en or, d'une valeur de 150 francs environ. La porte n'était jamais fermée : M. Ferrez était absent, mais il y avait dans la chambre une vieille personne, presque dans l'enfance, et c'est en sa présence que le vol a été commis.

Quel est l'auteur de ce vol ? On ne le connaît pas au juste. La montre a été trouvée en la possession d'Albert Porta, peigneur, âgé de 18 ans, qui prétend l'avoir reçue d'une fille qu'il connaissait, mais ne peut nommer. Ne serait-ce pas lui qui s'est introduit dans cette chambre pour y prendre la montre ? C'est très possible, comme le fait remarquer M. le président, car la police donne sur lui de très mauvais renseignements, et il a déjà subi six condamnations différentes.

En tout cas, s'il n'est pas l'auteur principal, il est complice par recel, et le Tribunal lui inflige trois mois de prison.

SERVITEUR INFIDÈLE. — M. Duhamel, marchand des quatre saisons, à Marcq-en-Barœul, avait chargé son domestique d'aller toucher à l'octroi de Lille, porte d'Arras, une somme de 5,50 qu'il avait payée en trop, et qu'on devait lui rembourser.

Julien Buns, le domestique, y est bien allé, le 19 décembre; il a touché l'argent, mais il ne l'a pas rapporté. Plainte fut déposée à la police, mais Buns ne put être retrouvé. Il est condamné par défaut à deux mois d'emprisonnement et 25 fr. d'amende.

CONDAMNATIONS DIVERSES. — Victor Tirloit 17 ans, a été arrêté, à 9 heures du soir, à Roubaix, au moment où il sonnait chez M. Derville, rue Saint-Vincent-de-Paul, pour demander l'aumône. 6 jours de prison.

Célestin Lejeune et Guillaume Dupriez ont mendié ensemble à Mouvaux. 6 jours et 20 jours.

— Il est triste de venir à Halluin souhaiter la bonne année à ses parents et amis, et, au lieu de faire la fête avec eux, d'aller passer 2 mois en prison. C'est pourtant ce qui arrive à Marie Troch: mais elle était expulsée de France, et il n'est jamais permis à un expulsé de rentrer sans autorisation sur notre territoire, quand ce serait pour obéir aux prescriptions les plus formelles de la civilité puérile, mais honnête. Pierre Brems, expulsion, 6 mois.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille FERRIER-LANGIE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Edouard-Louis-Alexandre FERRIER, membre du Conseil de fabrique de la paroisse Saint-Martin, ancien Président du Tribunal de Commerce veuf de Dame Clémence LANGIE, pieusement décédé à Roubaix, le 8 janvier 1897, dans sa 76e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 11 courant, à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 12 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix.— L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Curoir, 5.

Les amis et connaissances de la famille LAMBIN-GLORIEUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Paul-Marie LAMBIN, décédé à Roubaix, le 9 janvier 1897, dans sa 47e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi 12 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 13 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix.—L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de Paris, 84.

Les amis et connaissances de la famille PROUVOST-TRICOT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Roseline TRICOT, veuve de Monsieur Jean-Louis PROUVOST, décédée à Roubaix, le 7 janvier 1897, à l'âge de 78 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 11 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix.— L'assemblée à la maison mortuaire, rue Claude-Lorrain, 19.

Les amis et connaissances de la famille COURTRAY-FERLIÉ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Auguste COURTRAY, décédé subitement à Roubaix, le 8 janvier 1897, dans sa 57e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 10 courant, à 9 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 11 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue [illegible], 62.

Les amis et connaissances de la famille BOUVRY-JACQUART, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Valérie JACQUART, décédée à Roubaix, le 6 janvier 1897, dans sa 23e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 11 courant, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Ma Campagne, 91, à 8 heures 1/2.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix, le jeudi 14 janvier 1897, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henry BOSSUT, ancien président du Tribunal de commerce, veuf de Dame Clémence POLLET, décédé à Roubaix, le 13 décembre 1896, dans sa 71e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. La Conférence de Saint-Vincent de Paul, de la paroisse Saint-Sépulcre, fera célébrer un Obit, en cette église, le vendredi 15 janvier, à 8 heures. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Joseph, à Tourcoing (Croix-Rouge), le mardi 12 janvier 1897, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Madame Veuve Jules DUVILLIER, née Elisa BOUCHART, décédée à Roubaix, le 21 janvier 1896, dans sa 76e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, et inhumée au cimetière de la Croix-Rouge. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 11 janvier 1897, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Alphonse DORNEZ, décédé à Roubaix, le 28 décembre 1895, à l'âge de 54 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 11 janvier 1897, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri Floris LEPERS, décédé accidentellement à Roubaix, 5 décembre 1896, dans sa 22e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 11 janvier 1897, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-François CATOIRE, ancien cabaretier, époux de Dame Flore DUQUESNOY, décédé à Roubaix, le 7 décembre 1896, dans sa 65e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église d'Hem, le lundi 18 janvier 1897, à 11 heures (les Laudes à 10 heures 1/2) pour le repos de l'âme de Dame Anne-Marie-Joseph DESQUIENS, épouse de Monsieur Alexis POLLET, décédée à Hem, le 14 janvier 1896, dans sa 75e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

CHRONIQUE DES ASSURANCES

Beaucoup de pères de famille, économes, sages, prévoyants, se préoccupent de préparer, progressivement, à chacun de leurs enfants et dès leur naissance, une dot en rapport avec la situation, qu'ils désirent leur voir occuper plus tard.

La mère toujours généreuse et dévouée s'incline devant les économies forcées qui en résulteront pour son ménage, et d'un commun accord, les parents se renseignent sur l'**Assurance dotale pour enfants.**

Voici, dans le nombre, comment se pose souvent la question : Monsieur.

Ma femme et moi désirons connaître les moyens qu'offre la « **Mutual life** » pour préparer, **sans aléa**, une dot à notre enfant, pour l'époque de sa majorité. Quel conseil nous donnez vous ? **Réponse :**

Comme toutes les Compagnies la **Mutual Life** pratique **l'Assurance dotale pour enfants**, mais en général on ne doit pas la conseiller. En effet, si vous veniez à disparaître avant l'échéance du contrat que vous auriez conclu dans cette forme, non seulement la dot de votre enfant ne serait pas constituée lors de votre décès, mais vous laisseriez, à votre veuve, la charge, bien lourde quelquefois, d'en payer les primes annuelles, alors que les profits de votre travail auraient disparu avec vous.

Pour doter sûrement votre enfant, contractez sur votre vie **une assurance mixte de vingt ans** qui, à l'âge de trente ans, vous coûtera vingt primes annuelles de 496 francs pour garantir, dix mille francs soit en cas de votre décès prématuré, soit en cas de votre survie c'est-à-dire à l'âge de cinquante ans.

En cas de votre décès prématuré, même après une seule prime payée, les dix mille francs assurés seraient immédiatement versés à votre veuve qui, définitivement libérée de toutes primes, profiterait des intérêts de cette somme jusqu'à la majorité de votre enfant.

Dans le cas, bien plus probable de votre survie, car à trente ans la moyenne de l'existence humaine donne plus de 35 ans à vivre, vous toucherez vous même après vingt ans, votre assurance de dix mille francs, et en plus **votre participation dans les bénéfices de la « Mutual life »** qui, n'ayant pas d'actionnaires à rémunérer, en distribue la totalité à ceux de ses assurés qui survivent à la période de leur contrat.

Suivant les résultats acquis par la **Mutual Life** au 31 décembre 1895, votre part de bénéfices est estimée dès maintenant à 6,027 francs. En conséquence, au moyen de l'assurance conseillée ci-dessus, la dot de votre enfant s'élèvera probablement, dans vingt ans, à 16,027 francs au lieu de 10,000 fr. si, comme tout le fait espérer, vous vivrez alors.

Pour tous renseignements à recevoir par correspondances avec pièces justificatives à l'appui. S'adresser à M. Brunneau, directeur régional de la Mutual Life, 162, rue Nationale, à Lille. Téléphone n° 583 et à M. Lepoutre-Pollet, agent général 35, rue Pellart, à Roubaix. Téléphone n° 461. 12507 12479

Concerts et Spectacles

Tourcoing. — *Union Dramatique de Tourcoing.* — Nous apprenons que cette société offrira à ses membres protecteurs et honoraires, le dimanche 31 janvier 1897, dans la grande salle des fêtes, place Leverrier, une soirée extraordinaire, à 6 heures 1/2 précises du soir.

La société s'est assuré le précieux concours de l'harmonie « La Fraternelle, » directeur M. Charles Dhérin, du sympathique Broutteux, de MM. Desmet, monologuiste et Carlos Desurmont, pianiste.

Les membres actifs de la société interpréteront les œuvres suivantes : *Les Crochets du Père Martin*, drame à grand spectacle en 3 actes, suivi du grand ballet des matelots avec chant réglé et dirigé par M. X..., et les *Forfaits de Pipermans*, comédie en un acte.

Voilà de quoi passer une excellente soirée et nul doute que la salle Leverrier ne regorge de monde.

GRAND THÉATRE de ROUBAIX (Hippodrome)
Bur. 7 h. 1/2 **Jeudi 14 janvier 1897** Rid. 8 h.
Entrées de faveur rigoureusement suspendues.
SPECTACLE DE FAMILLE
Le BARBIER de SÉVILLE
Opéra-comique en quatre actes. — Paroles de Castil Blaze
Musique de Rossini
A la leçon de chant Mlle GRÉGIA chantera : La valse du Pardon de Ploërmel.
Prix des places ordinaire. — Bureau de location pour toutes les places chez M. Jubé-Hertogh, rue de la Gare.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent nullement la responsabilité de la rédaction

Le mauvais état du chemin du Parc Barbieux

Roubaix, 9 janvier 1897.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Voudriez vous accorder aux lignes suivantes l'hospitalité de votre estimable journal ?

Le Boulevard de Paris et les principaux chemins du Parc-Barbieux sont en bien mauvais état en ce moment ci.

N'y aurait-il pas lieu de pourvoir de suite à l'arrangement de ces routes pour qu'elles soient en parfait état pour le printemps prochain ?

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération. *Un promeneur.*

Le mauvais état du quai de Calais

Roubaix, le 8 janvier 1897.

Monsieur le Directeur,
du *Journal de Roubaix*,

Il y a quelques jours je faisais, par la voie de votre estimable journal, une demande à notre Conseil au sujet du charbon de ménage.

Aujourd'hui, je fais une autre demande à nos édiles, et c'est pour une chose d'une utilité incontestable.

Bien souvent, mes collègues et moi, nous nous plaignons de l'état lamentable du pavage de certains quartiers de la ville. Je crois que [illegible], a ce point de vue, gratifié d'une façon toute [illegible].

J'appelle principalement l'attention de qui de droit, sur l'emplacement non pavé faisant face au quai de Dunkerque et au boulevard d'Halluin, et situé juste en face des magasins de MM. Jonville, négociants en charbon.

Si, pour les voituriers, cela offre des inconvénients, il n'est pas moins vrai que le piéton, désireux de passer en cet endroit, (en temps de pluie) peut se munir au préalable d'une paire d'échasses s'il ne veut s'embourber.

Cet endroit ne pourrait-il être pavé et ne pourrait-on y faire une place qui donnerait un peu d'importance à ce triste quartier ?

Dans l'espoir que notre administration ne trouvera pas exagérée cette réclamation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations empressées.

CH. CRÉPIN,
Voiturier, quai de Calais.

AVIS INTÉRESSANT

Tout acheteur de vins ou liqueurs qui se fournit par simple condescendance d'affaires, de relations et même de parenté, sans se renseigner sur la valeur exacte de la Maison qui lui livrera, regrette souvent et amèrement ses acquisitions, tant pour **son agrément personnel** que pour **sa santé.**

Il ne peut s'en prendre qu'à lui-même de ces ennuis **renouvelés à chaque repas**, et les éviterait sûrement s'il ne confiait ses ordres qu'aux **Maisons importantes**, ayant leur siège social **au cœur même des pays vignobles** et dont **l'expérience consommée, la réputation et l'honorabilité séculaires**, lui seront les plus sûrs garants **d'excellentes livraisons.**

Pour boire d'excellents **VINS DE CHAMPAGNE** AGRÉABLES, INOFFENSIFS, *exigez partout à l'hôtel, au restaurant, les marques ci-dessous :*

LOUIS ROEDERER
— Carte blanche (doux); — grand vin sec; —extra dry (très sec) Prix : **7 francs** la bouteille
— Carte verte (1/2 doux). Prix : **5 francs** la bouteille

N. H. SCHREIDER (même Maison)
— Carte blanche (doux); — extra dry (très sec) **4 fr. 45** la b. **0 fr. 50 cent.** en plus par 1/2 bouteille.
Franco gare Reims, net, comptant, par paniers uniformes de 12, 25, 50 bouteilles. 25 1/2—50 1/2.

Ecrire ou s'adresser à **M. LEPOUTRE-POLLET,** *35, rue Pellart, Roubaix, représentant pour le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme.* 12507—479

NORD

L'EXÉCUTION de VANYNGELANDT — Rejet du recours en grâce. — Un journal de Paris annonce que le président de la République vient de rejeter le recours en grâce de Vanyngelandt, l'assassin d'Oudezeele, condamné à mort le 19 novembre dernier par la Cour d'assises de Douai.

L'exécution serait donc imminente.

Nomination ecclésiastique. — M. Debeyer, vicaire à Hazebrouck, est nommé curé de Nieurlet.

Douai. — *L'élection législative. — Les candidats.* — On annonce la candidature, dans la 2e circonscription de Douai, en remplacement de M. Dubois, élu sénateur, de M. Raoul des Rotours, conseiller général du canton d'Orchies, et fils de M. des Rotours, député décédé l'année dernière; et celle de M. Lambrecht, fils de l'ancien ministre de M. Thiers,

PAS-DE-CALAIS

L'explosion d'Arras. — L'enquête continue sur les causes de l'explosion de la rue Jeanne d'Arc, faite, d'une part, par M. le commissaire central Chubot, d'autre part, par les ingénieurs de la Compagnie du gaz, dont le siège social est à Bruxelles.

Bien que les ouvriers de la Compagnie s'en défendent, il paraît bien avéré, au dire de nombreux témoins, que c'est l'un d'eux qui, en se servant d'une mèche enflammée pour rechercher la fuite de gaz, a déterminé la déflagration.

Des constatations faites, il résulte que la voûte de l'égout a seule souffert. Quant à la voûte qui s'est écroulée chez M. Coindet, le dommage ne dépassera pas une centaine de francs.

Au total, les dégâts paraissent devoir atteindre de 10 à 15,000 francs.

La rue continue et continuera longtemps encore sans doute à être barrée aux voitures; la circulation des trottoirs est libres aux piétons.

Un accident mortel à Meurchin.— Un sieur Georges Duhem, 19 ans, travaillant à la fosse n° 1 des mines de Meurchin, a été tué, vendredi, vers neuf heures et demie du matin, par la chute d'un bloc de charbon.

Un terrible accident aux mines de Ferfay.—Samedi matin, un sieur Auguste Barrois, moulineur à la fosse n° 2 des mines de Ferfay, a été victime d'un terrible accident. Par suite d'une fausse manœuvre du mécanicien, le malheureux ouvrier a été broyé sous des plaques de fonte.

Un incendie près d'Arras. — Une stéarinerie détruite. — Un incendie dû à un accident s'est déclaré, samedi soir, à 5 heures, dans un magasin rempli de matières inflammables à la stéarinerie Vaire, Ancelin et Cie, à Saint Nicolas-lez-Arras. Le feu a détruit tout un bâtiment et les efforts des pompiers durent se borner à préserver les bâtiments voisins. Les dégâts qui sont considérables atteignent plusieurs centaines de mille francs qui sont couverts par des assurances.

Une explosion mystérieuse à Verquigneul. — Une explosion assez violente s'est produite hier vers minuit au centre du village de Verquigneul. Les habitants réveillés en sursaut sont sortis de leurs maisons, mais n'ont pu se rendre compte d'où provenait le bruit qu'ils avaient entendu. Les vitres d'une maison ont été brisées. La gendarmerie de Béthune a ouvert une enquête.

UN ACCIDENT EN MER

Un homme tué — Deux blessés

Boulogne, 9 janvier. — Vendredi après-midi, le bateau de pêche *Marie*, n° 2178, de Boulogne, est rentré au port donnant le signal d'alarme. Un épouvantable accident s'était produit à bord.

Jeudi soir, en relevant les filets à 60 milles au large, le guindau, par suite d'une avarie de machine, s'est rompu, tuant un homme et en blessant deux autres. Le matelot tué se nomme Hamelin, âgé de 34 ans, il laisse deux enfants. Les blessés se nomment Fournier et Pollet, âgés de 32 et 54 ans.

Le patron Delpierre a prodigué aux victimes des soins dont on est pourvu à bord, puis il ordonna de mettre le cap sur Boulogne. Le corps de Hamelin a été transporté à son domicile. Les blessés ont été reconduits chez eux. Leur état n'est pas grave. Le 2178 appartient à la maison François Fourny.

Voitures d'enfants : **GALERIES LILLOISES.** 11016—43313

Oui, je suis guéri, je ne tousserai plus jamais, et je tiens par reconnaissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles du Dr CABANES que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles du Dr CABANES que vous n'aurez plus ni Rhumes, ni Grippes, ni Catarrhes, ni Bronchites.

Dépôt Phie **DERBECQ, 24**, Rue de Charonne, **Paris** ET TOUTES PHARMACIES. *Envoi franco contre timbres.*

42477

GOFFIN & GABEREL
48, rue de l'Epeule, Roubaix
ENTREPRISE GÉNÉRALE
de Bâtiments
MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES
Pierres, Marbres, Plafonnage

Un journal illustré pour la famille,
LE GLOBE ILLUSTRÉ
3 mois d'essai : 3 fr. — 10 Fr. PAR AN
Parait en 16 pages tous les **Dimanches**
Peut être lu par tout le monde
Publie les actualités du monde entier
Donne chaque année 2 nos en couleur
Mots et jeux d'esprit
Problèmes de jeux de dames, etc., etc.

On s'abonne, **sans frais,** au bureau du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve, Roubaix.

Demander comme spécimen le numéro du 10 janvier qui vient de paraître, contre 15 cent.

CREVASSES — GERÇURES

Prenez la précaution de vous munir pour l'hiver, d'un pot de CRÈME RÉGENCE. Vous guérirez en peu de temps vos gerçures ou crevasses de la figure et des mains ainsi que les petits boutons occasionnés par le froid.

Prix du pot : 1 franc

Pharmacie **DELABAERE,** *51, rue d'Inkermann.*
13176 *ROUBAIX* 42550

BELGIQUE

Bruxelles. — *Question d'extradition.* — La Chambre des mises en accusations a émis un avis défavorable à la demande d'extradition formulée par le gouvernement français à l'égard du nommé Rigoin, déserteur français qui a été arrêté récemment à Bruxelles et qui avait été condamné auparavant en France, pour insultes à un officier. Rigoin sera remis en liberté.

Haine Saint Pierre. — *Une grève de six cents ouvriers.* — On mande de Haine-Saint-Pierre : Une grève vient d'éclater à la Société Baume-Marpent. 600 ouvriers ont quitté le travail. Ils réclament une augmentation de salaire considérable. Ils sont aussi mécontents de la façon d'agir de certains contremaîtres.

La défense de la princesse de Chimay. — Dans une dépêche adressée au *Figaro*, Me Allain, avocat de la princesse de Chimay, déclare qu'il ne plaidera pas l'irresponsabilité de sa cliente.

Anvers. — *Le marché de l'ivoire.* — Pendant l'année qui vient de s'écouler, on a importé à Anvers 1,368,500 kilos d'ivoire; on en a vendu 1,258 200.

Les cours sont en légère augmentation sur ceux de fin 1895.

Le prix moyen atteint en 1896 était de 15 fr. 82 le kilo.

Charleroi. — *La tyrannie socialiste.* — La plupart des journaux ont reproduit la formule étrangement tyrannique du citoyen Gille, secrétaire de la nouvelle *Union verrière*, à l'adresse des membres ouvriers en retard de paiement pour leur cotisation mensuelle.

Mais où perce le bout de l'oreille intéressé du citoyen Gille, signataire de cet ukase qui exige des « excuses » de la part des retardataires et les menace du « pilori », c'est dans le mode même de perception des cotisations.

L'*Union verrière*, qui comprend deux gros milliers d'adhérents : souffleurs, gamins, coupeurs, emballeurs, etc., a son local chez le citoyen Gille en question — un malin celui-là, tout comme son ex-collègue en verrerie, le député Lambillotte. — On y tient un café très achalandé. Tout membre étant tenu de se présenter, *en personne*, avec son carnet d'adhérent, cela donne chaque mois un chiffre respectable de consommateurs... forcés, étant donnée surtout cette circonstance, favorable au débit, que les versements ont lieu après la « quinzaine. »

Et l'on sait que l'ouvrier verrier, ayant le gousset bien fourni alors, ne recule pas devant d'abondantes libations et... *tournées*.

Montigny sur Sambre. — *Un enfant empoisonné par l'alcool.* — Un enfant âgé de 6 ans, tout au plus, est mort empoisonné par l'alcool, à Montigny-sur-Sambre.

Ce garçonnet, fils des époux Siroul-Cartiaux, s'était levé la nuit pour boire : inconsciemment, l'enfant s'empara d'une bouteille de genièvre qui se trouvait sur une armoire et en avala une bonne gorgée. Le lendemain matin, le petiot fut pris de telles douleurs que l'on dut courir chercher un médecin.

Les soins du dévoué praticien furent inutiles ; deux heures plus tard, l'enfant rendait le dernier soupir au milieu des plus atroces souffrances.

Mouscron. — *Mouvement de l'Etat-Civil et de la population en 1896.* — Naissances : 576, dont 308 garçons et 268 filles, 545 enfants légitimes, 31 illégitimes. Mariages : 140, divorce 1. Décès : 405, dont 200 hommes, 181 femmes et 24 enfants présentés sans vie et mort-nés.

Age des décédés : en-dessous de 5 ans : 90 garçons et 86 filles; de 5 à 20 ans : 8 garçons et 8 filles ; de 20 à 40 ans : 21 hommes et 21 femmes; de 40 à 60 ans : 31 hommes et 21 femmes; de 60 à 70 ans : 19 hommes et 15 femmes; de 70 à 80 ans : 19 hommes et 27 femmes; de 80 à 90 ans : 12 hommes et 3 femmes; 12 enfants présentés sans vie ayant vécu moins d'un jour et 12 enfants mort-nés.

Age des mariés : 1 femme de moins de 18 ans, 6 hommes et 23 femmes de 18 à 21 ans, 47 hommes et 61 femmes de 21 à 25 ans, 50 hommes et 27 femmes de 25 à 30 ans, 22 hommes et 14 femmes de 30 à 35 ans, 9 hommes et 2 femmes de 35 à 50 ans, 6 hommes et 5 femmes de plus de 50 ans.

17 enfants naturels ont été légitimés par le mariage les père et mère. 1 enfant naturel a été reconnu par la mère seulement.

3 déclarations de revendication d'indigénat ont été reçues : ce sont celles de Julien Catteau, Georges Legland et Jean-Baptiste Lemaire, tous trois fils de Français.

Population. — Immigrations : 585 dont 298 hommes et 287 femmes; personnes venues d'une autre commune du royaume: 891 dont 490 hommes et 401 femmes, soit 1.476 entrées par établissement de résidence.

Emigrations : 499 dont 253 hommes et 246 femmes; personnes qui sont allées dans une autre commune du royaume: 249 hommes et 210 femmes, soit 959 sorties par translation de résidence ailleurs.

Relevé général : entrées par naissances, 571 ; entrées par établissement de résidence, 1.476. Augmentation de la population, 2.047 habitants.

Sorties par décès, 367, sorties par translation de résidence ailleurs, 959; soit 1.326 habitants. — Excédent des entrées sur les sorties, 721.

La population de Mouscron, au 31 décembre 1896, comptait 17.292 habitants.

Tournai. — Un arrêté royal en date du 5 janvier 1897 autorise la fabrique de l'église cathédrale de Tournai à vendre de gré à gré à l'Etat, pour le prix de 52.500 fr. toutes indemnités comprises, un immeuble lui apparte-